AR Prefecture

043-200003713-20231208-202311_05-DE Reçu le 08/12/2023

Département Haute-Loire

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 29 novembre 2023

Date d'envoi de la convocation : 21 novembre 2023

Conseillers en exercice: 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 18

Délibération n°: 202311-05

Pouvoirs : 2 Excusés : 12

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2024 de l'EPAGE Loire Lignon

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 novembre 2023 à 18h00, Salle du Conseil Municipal, en mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte — BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel — JOUBERT Daniel - PALHIERE Jean-Louis Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : / Communauté de Communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert Communauté de Communes des Sucs : ABRIAL Jean-Claude — DEFOUR André Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe Communauté de Communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : / Communauté de Communes des Monts du Pilat : THOUMY Denis Communauté de Communes Ambert Livardois Forez : SAVINEL Jean Loire Forez Agglomération : FAYARD Stéphanie Communauté de Communes Val'Eyrieux : /

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Montagne d'Ardèche: VALETTE Charles (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul)

Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre (pouvoir donné à BOMPUIS Yves)

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

AR Prefecture

043-200003713-20231208-202311_05-DE Reçu le 08/12/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1 et L.1612-1;

VU le Budget Primitif 2023 de l'EPAGE Loire Lignon adopté par délibération n°202303-05 du Comité Syndical du 29 mars 2023 ;

VU la délibération n° 202310-04 du 11-10-2023 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cas où le budget de l'EPAGE n'ait pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente;

CONSIDÉRANT en outre que, pour assurer la continuité de l'activité de l'EPAGE Loire Lignon, Monsieur le Président peut, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, être autorisé par l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent;

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2024, à procéder à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement, dans une limite correspondant à 25% des crédits attribués sur l'exercice 2023 en section investissement (non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette), soit

368 940,81 € suivant le tableau ci-après :

CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET PRÉCÉDENT (section INV, dépenses)	1 845 029,56 €	
Remboursement de la dette	367 249,61 €	
Assiette de l'autorisation 2024	1 845 029,56 € - 367 249,61 € = 1 477 779,95 €	
Autorisation 2024	25% X 1 477 779,95 € = 369 444,99 €	

Détail des dépenses d'investissement envisagées :

AR Prefecture

043-200003713-20231208-202311_05-DE Reçu le 08/12/2023

01	A .42 . L .		Montant
Chapitre	Article	Libellé	autorisé
20	2031	Frais d'étude	25 000,00 €
20	2088	Autres immob incorp	5 000,00 €
21	215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00 €
21	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	5 504,18 €
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	16 000,00 €
21	21828	Matériel de transport	20 000,00 €
21	21838	Autre matériel informatique	4 000,00 €
21	211848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00 €
	21848	Mobilier	3 000,00 €
	454137	CT HBL	15 000,00 €
	454138	CT LV	70 000,00 €
	454139	CT LAV	112 940,81 €
	454140	CT LM	80 000,00€
		TOTAL	369 444,99 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- AUTORISE, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2024 de l'EPAGE Loire Lignon, à procéder à l'engagement, la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans une limite correspondant à 25% des crédits attribués au Budget Primitif 2023 en section Investissement (crédits afférents au remboursement de la dette non-compris), soit : 369 444,99 €.

Fait le 29 novembre 2023 à Brives Charensac, Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance Le Prési

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Brigitte BENAT

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État